

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 24 novembre 2006  
(convocation du 13 novembre 2006)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Novembre Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvére, Mme FAORO Michèle, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. GELLE Thierry (à cpter de 11 h 45)	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. DAVID Alain à Mme. LACUEY Conchita	M. GRANET Michel à M. COUTURIER J. Louis (à cpter de 11 h 00)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques (jusqu'à 10 h 10)
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre	Mme JORDA-DEDIEU à Mme FAYET Véronique (jusqu'à 10 h 10)
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude	M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain (à compter de 10 h 30)
Mme. BRACQ Mireille à Mme. BRUNET Françoise	Mme KEISER Anne-Marie à M. DUTIL Silvére (jusqu'à 10 h 10)
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel (à cpter de 12 h 00)
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. PUJO Colette	M. MONCASSIN Alain à M. TOUZEAU Jean
M. DAVID Jean-Louis à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia	M. PONS Henri à M. NEUVILLE Michel (à cpter de 10 h 30)
M. FAVROUL J. Pierre à M. MARTIN Hugues (jusqu'à 12 h 00)	M. QUANCARD Joël à M. DUPRAT Christophe
M. FAVROUL J. Pierre à M. MANGON Jacques (à cpter de 12 h 00)	M. REBIERE André à M. CASTEX Régis
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas	M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude	Mme VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne
M. FEUGAS Jean-Claude à M. CHAZEAU Jean	

### ABSENT :

M. CORDOBA Aimé

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Enquêtes fraude 2006 - 2007 - 2008 -**  
 **Convention de prise en charge financière par la société Connex Bordeaux**  
 **Autorisations**

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine, autorité organisatrice des transports, a confié à la société Connex Bordeaux l'exploitation des services publics de transports de voyageurs à l'intérieur du périmètre de transports urbains, par délibération du conseil de Communauté en date du 24 novembre 2000.

Le contrat de délégation de service public, signé pour une durée de 8 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001, prévoit la perception d'une prime ou l'application d'une pénalité au délégataire en fonction du taux de fraude et de la fréquentation du réseau de transport déterminés chaque année.

Afin de maîtriser les conditions d'intéressement du délégataire et, conformément à l'article 7-7 de la convention « Contrôle des voyageurs », la Communauté urbaine réalise chaque année une enquête fraude sur le réseau de transports communautaire conformément à l'article 15.2 "Intéressement du délégataire à la fréquentation".

Concernant cette enquête, les objectifs poursuivis s'articulent autour de quatre axes :

- identifier le profil des voyageurs et mesurer les évolutions dans le temps,
- évaluer et suivre le taux de fraude global sur l'ensemble du réseau,
- préciser la nature de la fraude y compris la non validation des titres de transport rendue obligatoire avec la nouvelle billettique,
- déterminer un taux de fraude par ligne et comparable dans le temps dans le cadre du plan de lutte contre la fraude de la société Connex Bordeaux.

Le nombre total de questionnaires nécessaires est de **4 500** par an.

Le dernier objectif intéresse plus particulièrement l'exploitant et a nécessité le traitement de **2000** questionnaires par an, qu'il prendra à sa charge dès la demande de la Communauté urbaine de Bordeaux, sur présentation des résultats de l'enquête.

En conséquence, une procédure adaptée en vue de la dévolution d'un marché relatif à la réalisation de cette enquête, pour les années 2006, 2007 et 2008 a été lancée.

La Communauté urbaine a établi un budget prévisionnel de **30 000** € HT par an pour l'enquête fraude correspondant à 4 500 enquêtes.

La société Connex Bordeaux versera à la Communauté urbaine, sur demande de celle-ci, le règlement correspondant aux 2000 questionnaires, sur présentation des résultats de la dite enquête.

Le calcul s'effectuera de la façon suivante :

**(Montant annuel de l'enquête fraude / 4500) x 2000 = somme à payer par Connex Bordeaux chaque année.**

Le paiement sera effectué, chaque année, par la société Connex Bordeaux dans un délai global de 45 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement et sera viré sur le budget transports des exercices concernés en recettes sur le chapitre 77 article 77180001.

Afin de formaliser cette prise en charge financière, une convention s'avère nécessaire.

La convention correspondante est jointe en annexe à la présente délibération.

**Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président :**

- **à signer la convention de prise en charge financière d'une partie des enquêtes fraude 2006, 2007, 2008 par la société Connex Bordeaux,**
- **à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 novembre 2006,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
6 DÉCEMBRE 2006**

M. PIERRE BRANA